



NEWSLETTER DE LA SEMAINE DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2022

NOTRE VILLAGE

Loto de la Saint- Catherine

Le Comité des Fêtes de Rochefort-en-Yvelines est heureux de vous convier au loto de la Sainte-Catherine :

Dimanche 27 novembre à partir de 14h00.

Ouverture des portes à 13h15.

De nombreux lots seront à gagner : multimédias, appareils électroménager, bouteilles de champagne, bons d'achat, repas au restaurant... Venez nombreux tenter votre chance et partager un moment amical et convivial.

Buvette avec vente de gaufres et bonbons à la pause.

Job Bus Insertion

Vous avez plus de 18 ans, vous êtes titulaire du permis B et véhiculé(e), vous êtes mobile et motivé(e) par les métiers des services à la personne ?

Le Bus Job Insertion et l'agence AutonomY vous donnent rendez-vous pour trouver votre prochain emploi :

Mardi 29 novembre de 14h à 16h30,

place Jean Moulin

à Saint-Arnoult -en-Yvelines (à côté du cinéma Le Cratère).

Job-dating en présence de 2 employeurs.



Plus d'information sur : yvelines.fr/bus-insertion/ ou au 01 30 836 836.

**LE BUS JOB
INSERTION**
DESTINATION : VOTRE PROCHAIN EMPLOI !



Vous recherchez une formation
ou un emploi dans les services à la personne ?
Le Bus Job Insertion et l'agence AutonomY*
vous donnent RDV pour trouver votre prochain emploi.
Quand et où ?
Le 29 novembre 2022
A Saint Arnoult en Yvelines
Place Jean Moulin à côté du cinéma le Cristal.
De 14 h à 16 h 30 . Job-dating en présence de 2 employeurs.
Pour qui ?
Toute personne de + de 18 ans, titulaire du permis B et véhiculée,
mobile et motivée par les métiers des services à la personne
+ d'infos sur yvelines.fr/bus-insertion/
et au 01 30 836 836

AutonomY
Le Département



Alerte déchets sauvages sur la commune : appel citoyen

Des déchets et pots de peinture ont été déposés illégalement sur notre commune. Malheureusement la mise en déchèterie est à la charge de la mairie.

Nous faisons appel à votre vigilance si vous êtes témoins de ce genre d'incivilité.

Contact : mairie de Rochefort : 01 30 41 31 06 – mairie@rey78.fr





Solidarité à Rochefort

Une famille ukrainienne recherche un hébergement sur notre commune et ses alentours. Si vous souhaitez l'aider, merci de contacter la mairie de Rochefort : 01 30 41 31 06 – mairie@rey78.fr

Grippe aviaire : risque niveau élevé

L'épisode de grippe aviaire qui touche actuellement notre pays a évolué négativement depuis le 25 octobre dernier. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a décidé le passage du niveau modéré à **élevé**.

Aussi, par arrêté du 8 novembre 2022 qualifiant **le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène**, des mesures s'appliquent sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elles s'adressent aux éleveurs professionnels mais aussi aux particuliers détenant des volailles (basses-cours) ou oiseaux d'ornement. Tous ont leur rôle à jouer pour limiter la propagation du virus.

Retrouvez ces nouvelles mesures sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Pour rappel : tout détenteur particulier de volailles doit se déclarer en mairie (Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire).



Permanence des élus

La prochaine permanence des élus se tiendra ce samedi 26 novembre de 10h à 12h - sans rendez-vous –

COMMERCES ET SERVICES

Beauty Mobil

BEAUTY MOBIL, institut de beauté ambulant qui propose des soins du corps, des épilations et des manucures, sera présent à **Rochefort-en-Yvelines le jeudi 1^{er} décembre de 9h00 à 18h00.**

Pour rappel, l'institut est présent un jeudi sur trois, sur le terre-plein à l'entrée du Chemin sous la Ville. Notez d'ores et déjà qu'elle sera présente le jeudi 22 décembre.

Pour prendre rendez-vous, contacter Nadège au 06.73.61.80.06

Facebook : beautymobil91 / Instagram : beautymobil91

LOISIRS ET DECOUVERTES

RAPPEL : encore quelques jours pour profiter de « Gastronomie d'automne ».

Comme chaque année, l'Office de Tourisme Rambouillet Territoires vous propose l'événement « **Gastronomie d'automne** », un programme synonyme de découvertes culinaires, de dégustations et d'animations pour le plaisir des papilles !

Du 19 au 27 novembre, restaurateurs, artisans et producteurs du territoire de la communauté d'agglomération mettent en lumière les produits de saison.



Venez découvrir des menus d'automne originaux, déguster des produits du terroir mais aussi participer aux animations conçues spécialement sur le thème de la gastronomie.



DOSSIER :

AIDES FINANCIERES RENOVATIONS ENERGETIQUES RECONDUITES EN 2023.

Le budget de l'État concernant les rénovations énergétiques a été repensé en 2022 et les aides financières à destination des particuliers seront reconduites en 2023.

En effet, les propriétaires, co-propriétaires et collectivités peuvent bénéficier d'aides pour améliorer la rénovation énergétique de leur logement. Cette liste d'aides financières comprend notamment des subventions, des chèques énergie, des réductions d'impôts et déduction fiscale, et bien d'autres. Il faut savoir qu'un logement qui respecte les normes de rénovation énergétique consomme moins



d'énergie et permet ainsi de réduire le montant des factures mensuelles.

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en novembre 2022) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie**
- **Le prêt pour travaux**
- **MaPrimeRénov'** : vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **La TVA à 5,5%** : retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie.**
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).
- **L'exonération de la taxe foncière.**

En complément de cette liste d'aides financières, vous pouvez vous rendre sur [le site du gouvernement](#) pour avoir plus de précisions.